



INSCRIPTIONS

Parcoursup, c'est déjà demain. P. IV

INSCRIPTIONS

Parcoursup, c'est déjà demain

CHOIX Les formations en alternance ouvrent 10 candidatures supplémentaires. Tous nos conseils pour profiter à plein de cette opportunité.

DÈS demain matin sonnera l'heure des vœux... Ceux que vous effectuerez sur Parcoursup, la plate-forme dédiée à votre orientation dans l'enseignement supérieur. Celle-ci prévoit 10 vœux par étudiant. Oui, mais vous bénéficiez de 10 vœux de plus pour les formations que vous choisirez en apprentissage. Même si l'alternance n'est pas votre premier choix, en demander quelques-unes ne vous coûte rien, et mettra encore plus de chances de votre côté!

■ **Éventail de filières**

2022 marque une véritable conquête de l'alternance sur Parcoursup. Selon la plate-forme, les formations qui en proposent sont 40 % plus nombreuses qu'il y a deux ans. La plupart des filières sont donc représentées et, du BTP à l'ingénierie en passant par le numérique, nul doute que vous trouverez le cursus qui vous correspond. Par exemple, plusieurs milliers de BTS (Brevet de technicien supérieur, en deux ans) sont accessibles cette année, dans plus de 80 spécialités. Notez d'ailleurs que les BTS et BUT (Bachelor universitaire de technologie, en trois ans) en alternance sont regroupés par

domaine d'études. Cela signifie que dans un même vœu (appelé « vœu multiple ») vous pouvez faire plusieurs « sous-vœux » auprès d'établissements proposant la même spécialité. De quoi augmenter davantage vos chances de trouver une place.

■ **Calendrier plus souple**

L'une des règles d'or de Parcoursup est de bien respecter les dates. Les candidatures en apprentissage, elles, bénéficient d'un calendrier moins rigide. Vous pourrez bien saisir vos vœux à partir de demain (le 20 janvier). Cependant, au lieu de vous arrêter au 29 mars, comme prévu pour les autres formations, vous aurez jusqu'en septembre pour certains établissements, mais pas tous! Pour garder toutes vos chances d'admission, notre conseil est de candidater dans les mêmes délais que tous les autres bacheliers.

■ **Retenu ou refusé**

Comme en formation initiale, Parcoursup commencera à distiller, à partir du 2 juin, les réponses à vos candidatures. En apprentissage, elles diffèrent légèrement. Vous pouvez ainsi recevoir :

• **Retenu sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage** : cet intitulé montre bien l'intérêt de l'établissement pour votre profil. Néanmoins, celui-ci ne peut vous faire aucune proposition d'admission tant que vous n'avez pas trouvé d'entreprise d'accueil. Beaucoup de formations choisiront ce moment pour se rapprocher de vous et vous accompagner dans vos recherches en vous donnant des conseils ou partageant des annonces de missions. Dès que vous aurez signé votre contrat, l'établissement renseignera Parcoursup sur ce point et vous enverra la proposition d'admission définitive.

• **Refusé** : c'est malheureusement assez clair...

À savoir : si vous présentez à un établissement un contrat d'apprentissage signé et en phase avec la discipline enseignée, celui-ci est tenu de vous accepter dès lors qu'il a des places disponibles. Autre point important : si vous n'avez reçu que des réponses négatives, Parcoursup dispose d'une deuxième phase,

appelée « procédure complémentaire ». Cela vous permet de repérer les formations où il reste des places et formuler de nouveaux vœux, jusqu'au 16 septembre.

■ **Alternance et handicap**

Si vous êtes en situation de handicap, rappelez-vous que chaque formation présente sur Parcoursup dispose d'un référent pour vous guider. La plate-forme met également des conseillers à votre disposition sur un numéro vert (0800 400 070).

Concernant l'alternance plus spécifiquement, votre contrat peut être aménagé en fonction de vos besoins. Première différence : il n'y a pas de limite d'âge pour bénéficier du statut d'apprenti. La durée maximale du contrat, de trois ans en règle générale, est portée à quatre ans. Vous pourrez également adapter la formation pour articuler au mieux les temps d'école et d'entreprise. Le site de l'Agefiph recense toutes les informations utiles pour vivre au mieux votre alternance (www.agefiph.fr). ■

Le chiffre



12,4

**c'est le nombre
moyen de vœux et
sous-vœux formulés
par chaque bachelier
en 2021.**

SOURCE :
ministère de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche et
de l'Innovation

